



N° 10337*18

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2071-SD

@internet-DGFIP
décembre 2014Formulaire obligatoire (Article
374 de l'annexe II au Code
général des impôts)

Cachet du service

**DECLARATION A SOUSCRIRE PAR LES SOCIETES IMMOBILIERES DE COPROPRIETE
VISEES A L'ARTICLE 1655 TER DU CODE GENERAL DES IMPOTS**en un exemplaire, auprès du service des impôts des entreprises du lieu du principal établissement
au plus tard au deuxième jour ouvré qui suit le 1er mai soit le 5 mai 2015 en un exemplaire au
service des impôts des entreprises du lieu du principal établissement de la société

IDENTIFICATION DU REDEVABLE	
IDENTIFICATION DU DECLARANT	N° SIRET du principal établissement
ADRESSE DU DECLARANT	
	Adresse du siège social (si elle est différente)
IDENTITE ET QUALITE DU REPRESENTANT :	
ADRESSE	
Adresse de l'immeuble (ou du groupe d'immeubles) faisant l'objet de la présente déclaration :	
Forme juridique de la société :	
Adresse du siège social au 1er janvier 2015 :	
Adresse du siège social au 1er janvier 2014 (en cas de changement d'adresse) :	
Lieu de l'établissement où est tenue la comptabilité :	
Montant du capital :	Nombre d'actions ou parts :
Nom et adresse du ou des experts ou comptables dont le déclarant a utilisé les services. Préciser si ces techniciens font ou non partie du personnel salarié de la société :	
Date de délivrance du permis de construire :	Date d'achèvement de la construction :

Recettes brutes encaissées (somme des lignes TG colonne H de la déclaration 2071-SD et des annexes 2071-I-SD)

Autres revenus sociaux (ligne TG colonne I de la déclaration 2071-SD et des annexes 2071-I-SD)

Total des charges (total des lignes TG des colonnes J à X de la déclaration 2071-SD et des annexes 2071-I-SD)
 La notice est désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéro d'imprimé "2071", formulaire "2071-NOT-SD" du menu déroulant.

 A _____ le _____ 2015 Signature
 Nom, prénoms et qualité du signataire

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

PART DE CHAQUE ASSOCIE DANS LES REVENUS ET LES DEPENSES DE LA SOCIETE AU TITRE DE L'ANNEE 2014

	Nom et prénoms ou raison sociale des titulaires d'actions ou parts sociales conférant le droit à la jouissance des locaux	Adresse complète de chaque associé au 1er janvier de la présente année (département, ville, rue, n°...)	Nombre d'actions ou parts possédées en pleine propriété ou en usufruit	Pourcentage de détention	Date des cessions ou acquisitions d'actions ou de parts intervenues en cours d'année ⁽¹⁾	Désignation des locaux attribués en jouissance		Part revenant à chaque associé dans les revenus de la société		Part incombant à chaque associé dans les dépenses de la société	
						situation (escalier, étage, porte)	nature (appartement, garage, magasin, etc.)	Recettes brutes encaissées (y compris fermages) ⁽²⁾	Part revenant à chaque associé dans les autres revenus sociaux ⁽³⁾	Charges récupérables non récupérées au départ du locataire ⁽⁴⁾	Indemnités d'éviction, frais de logement
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											
			TOTAUX de la page (TP) ou TOTAL GENERAL (TG)								

